

ACTEUR PRAP IBC – Formation initiale

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

(Secteurs Industrie, BTP, Commerce et activités de bureaux)

Objectif de la formation :

Permettre à tout salarié ou agent des collectivités de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Public :

Toute personne issue des secteurs industriel, BTP, commercial ou du secteur tertiaire. Cette formation implique un engagement de l'encadrement de la structure, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines de la structure

Prérequis :

Aucun.

Compétences visées :

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Démarche pédagogique :

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national).
Elle se déroule en 3 étapes :

- ✓ L'analyse des pratiques
- ✓ L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences.
- ✓ L'épreuve de certification



Modalités pédagogiques :

Intra-entreprise

Durée :

14 heures de formation réparties sur 2 jours consécutifs ou non consécutifs.

Intervenant :

Formateur PRAP IBC certifié par l'INRS.

Nombre de participants :

4 à 10 personnes maximum

Moyens pédagogiques :

En amont de la formation :

Échange avec la direction
Récupération de données de l'entreprise et visite du site.

En formation :

Support pédagogique
Divers matériels conformément au référentiel en cours de l'INRS.

Modalités de validation :

Un certificat « acteur PRAP IBC » sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques conformément au référentiel de compétence.

Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie risques professionnels / INRS et valable au niveau national. Un maintien et actualisation des compétences, MAC acteur PRAP IBC, d'une journée permet de renouveler la certification.

Documents remis en fin de formation :

Livret devenir acteur PRAP INRS
Attestation de fin de formation
Certificat d'acteur PRAP

Tarif : 2000 € TTC groupe de 4 à 10 personnes

Contenu de la formation :

1ère journée :

- La démarche PRAP et ses objectifs
- Principes et enjeux de la prévention des risques professionnels
- Les risques du secteur d'activité (Accident de Travail & Maladies Professionnelles)
- L'appareil locomoteur et ses limites : anatomie, physiologie, pathologie
- Repérer dans son activité les risques d'atteintes à sa santé.
- Observation et analyse d'une situation de travail

2ème journée :

- Restitution du travail intersession (analyse d'une situation de travail interne)
- Exprimer les besoins, proposer des pistes d'amélioration et les prioriser
- Savoir faire remonter l'information
- Mise en application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Epreuve certificative et bilan de fin de formation

Mise à jour : 01/2025